

## LACS CACHISCA, COMENCHO et OPATACA GUIDE D'INFORMATION PÊCHE-CAMPING (Ouverture différée au 15 juin!)

---

### FORFAIT PÊCHE-CAMPING RUSTIQUE

**Enregistrement :** Accueil Rupert  
Horaire de 7h à 16h

- ❖ Les séjours en pêche-camping rustique doivent être d'une durée minimale de 2 nuits (certaines conditions s'appliquent).
- ❖ Le camping rustique (sans pêche) n'est plus autorisé dans les réserves fauniques pour des raisons de sécurité et de manque de ressources pour assurer la surveillance du territoire (braconnage).
- ❖ Droits de pêche et de camping inclus dans le forfait (tarif en jour/personne, minimum 2 pers.)
- ❖ Maximum de 6 personnes par groupe (incluant les enfants).

**Arrivée :** 13h

**Départ :** 13h

*\* Dans l'éventualité où des personnes additionnelles voudraient se joindre à votre groupe, nous vous recommandons fortement de réserver pour ces personnes. Le nombre de personnes par jour étant limité, elles éviteront de se voir refuser l'accès.*

*\*\*La confirmation de réservation n'est pas un droit d'accès! L'émission des droits d'accès se fait via l'accueil Rupert et ceux-ci peuvent vous être acheminés par courrier électronique ou par télécopieur. Informez-vous pour plus de détails.*

### À PROPOS DU LAC CACHISCA

#### **Localisation :**

- ACCÈS SUD- En empruntant les routes 167 Sud, 113 sud et 32 nord : À partir de l'Accueil Rupert, vous avez 147 km à parcourir avant d'atteindre le lac – 77km pavés et 70km de gravier;
- ACCÈS NORD - En empruntant la route du Nord (10) et la route 32 sud : À partir de l'Accueil Rupert, vous avez 175 km de gravier à parcourir avant d'atteindre le lac.

**Aménagement :** Camping rustique non-aménagé – limité à 24 personnes/jour  
Aire de camping rustique dégagée

**Services :** AUCUN

**Accès à l'eau :** Accès à l'eau naturel – nécessite un véhicule 4 x 4

## À PROPOS DU LAC COMENCHO

### Localisation :

- ACCÈS SUD - En empruntant les routes 167 Sud, 113 sud et 32 nord : À partir de l'Accueil Rupert, vous avez 152 km à parcourir avant d'atteindre le lac – 77km pavés, 75 de gravier;
- ACCÈS NORD - En empruntant la route du Nord et la route 32 sud : À partir de l'Accueil Rupert, vous avez 171 km de gravier à parcourir avant d'atteindre le lac. (*accès recommandé!*)

**Aménagement :** Camping non-aménagé mais camping rustique autorisé dans l'emprise de la route  
– limité à 30 personnes/jour

**Services :** AUCUN

**Accès à l'eau :** Accès à l'eau naturel et escarpé - nécessite de pousser à bras l'embarcation + un véhicule 4 x 4

## À PROPOS DU LAC OPATACA

### Localisation :

- ACCÈS SUD - En empruntant les routes 167 Sud, 113 sud et 32 nord : À partir de l'Accueil Rupert, vous avez 127 km à parcourir avant d'atteindre le lac – 77km pavés et 50km de gravier;

**Aménagement :** Camping non-aménagé mais camping rustique autorisé dans l'emprise de la route  
Aire de camping rustique dégagée  
– limité à 36 personnes/jour

**Services :** AUCUN

**Accès à l'eau :** Accès à l'eau naturel, escarpé – nécessite un véhicule 4 x 4

### **ATTENTION PÊCHEURS!**

**Les droits d'accès sont émis sur une base de 24 heures.** Ils sont donc valides à compter de l'heure d'émission le jour d'arrivée jusqu'à la même heure le jour du départ.

Vous devrez acquitter le coût des droits d'accès pour tout le groupe, pour la durée totale de votre séjour, incluant ceux des enfants de moins de 18 ans. **Advenant une sortie tardive, chaque membre du groupe devra acquitter les frais d'une journée supplémentaire de pêche quotidienne.**

## RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Espèces :** Doré, brochet (en ordre d'importance)

\*la population d'omble de fontaine et de touladi est marginale dans ce secteur

**Eau non-potable :** L'eau sur le site n'est pas potable pour la consommation. Il est recommandé d'apporter de l'eau potable, ou encore, de faire bouillir l'eau disponible sur place de 10 à 20 min.

**Territoire :** Le territoire géré par la Corporation Nibiischii est immense. Il comporte plus de 5 000 lacs. La saison d'opération étant d'environ 4 mois, il est très difficile d'assurer un accès de qualité et une mise à jour de l'information pour tous les plans d'eau. De plus, plusieurs utilisateurs circulent et occupent le territoire ce qui peut, dans certaines situations, accélérer la détérioration de certains chemins. Ainsi, il n'est pas possible de garantir l'état des chemins et de la mise à l'eau et l'accès est donc aux risques et périls du client. Le droit d'accès est non-remboursable.

**Sur la route :** Ces lacs sont d'une qualité exceptionnelle pour la pêche au doré mais les chemins forestiers sont de très mauvaise qualité (garde au sol minimale de 7 pouces et les branches frottent régulièrement sur les véhicules sur une distance d'environ 20 km.

- Nous recommandons pour les clients d'Opataca de passer par Oujé-Bougoumou (Barette-Chapais).
- Plusieurs clients de Cachisca et Comencho, souvent équipés lourdement, préfèrent passer par la route du nord puis la route 32 Sud et ce même si la situation est la suivante :
  - *En passant par la route du Nord, le client aura au moins 5 heures de route de gravier à faire, prenant la chance de rencontrer des camions de bois en longueur ou véhicules roulant rapidement. Ces situations peuvent entraîner des bris de pare-brises.*
  - *En passant par Oujé-Bougoumou, le client aura environ 3 heures de route à faire, mais la route est en mauvais état entre l'Opataca et le Cachisca-Comencho sur une distance d'environ 20 km. La vitesse moyenne utilisée varie entre 20 et 30 km/h et il n'est pas recommandé de remorquer des équipements.*
  - *Cette route est déconseillée pour les gens qui ne possèdent pas de véhicules 4x4 ou qui ont une garde au sol peu élevée.*
- Les chemins d'accès, tels les route 32 et 42, sont occasionnellement entretenus par les compagnies forestières du secteur ou par Hydro-Québec et ce, en fonction des travaux qu'ils ont à y réaliser. Dans tous les cas, la circulation sur de tels chemins nécessite un véhicule possédant une garde au sol d'au moins 18 cm (7 pouces) et vous pouvez escompter que votre vitesse moyenne sera de 20 km/h à certains endroits.
- Il est fortement recommandé de se munir de deux (2) roues de secours gonflées à bloc, la distance à parcourir sur des routes de gravier étant considérable.

#### **Sur l'eau :**

- N'oubliez pas que de naviguer sur de grands plans d'eau non balisés où les effleurements rocheux sont nombreux et où les changements météorologiques peuvent rapidement créer des conditions dangereuses, nécessite une attention constante.
- **Évitez les infractions!**
  - Avoir son permis de pêche sur soi en tout temps
  - Porter un vêtement de flottaison individuel (VFI)
  - Avoir une trousse de sécurité nautique dans votre embarcation

#### **Autres**

- Les animaux domestiques sont autorisés – contactez-nous pour connaître les règles en vigueur
- Pas de location d'embarcation ou de moteur sur place.
- Pas de service de guide offert.
- Prévoyez une lampe de poche pour vos déplacements nocturnes.

#### **Rappels pour un séjour sécuritaire et responsable :**

- *« Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez donc toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est très important de prendre conscience des risques inhérents à cette activité, de connaître et de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés, lorsque requis. »*
- La réglementation fédérale **interdit à quiconque de conduire une embarcation munie d'un moteur à moins d'avoir en sa possession une preuve à l'effet** qu'il a réussi un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1er avril 1999 ou une carte de conducteur d'embarcation de plaisance émise suite à la réussite d'un examen agréé par Transport Canada.
- **Tel que stipulé par le règlement sur les réserves fauniques, toute personne qui pratique l'activité de pêche doit, à sa sortie de la réserve faunique, faire rapport de cette activité à l'endroit déterminé à cette fin, en y indiquant ses captures quotidiennes.** Toute dérogation à ce règlement constitue une infraction et est passible d'une amende minimale de 250\$.

CORPORATION NIBIISCHII	
RÉSERVE FAUNIQUE DES LACS-ALBANEL-MISTASSINI-ET-WACONICHI	
SIÈGE SOCIAL	ACCUEIL RUPERT
C.P.2380	1584 route 167 nord, C.P. 38 – KM 252
Mistissini (Qc) G0W 1C0	Chibougamau (Qc) G8P 2K5
Téléphone : (418) 748-7748 / Télécopieur : (418) 748-7749	
www.nibiischii.com / reservesaamw@nibiischii.com	
<i>Si paiement par <b>chèque</b> : libellé à l'ordre de <b>Corporation Nibiischii</b></i>	

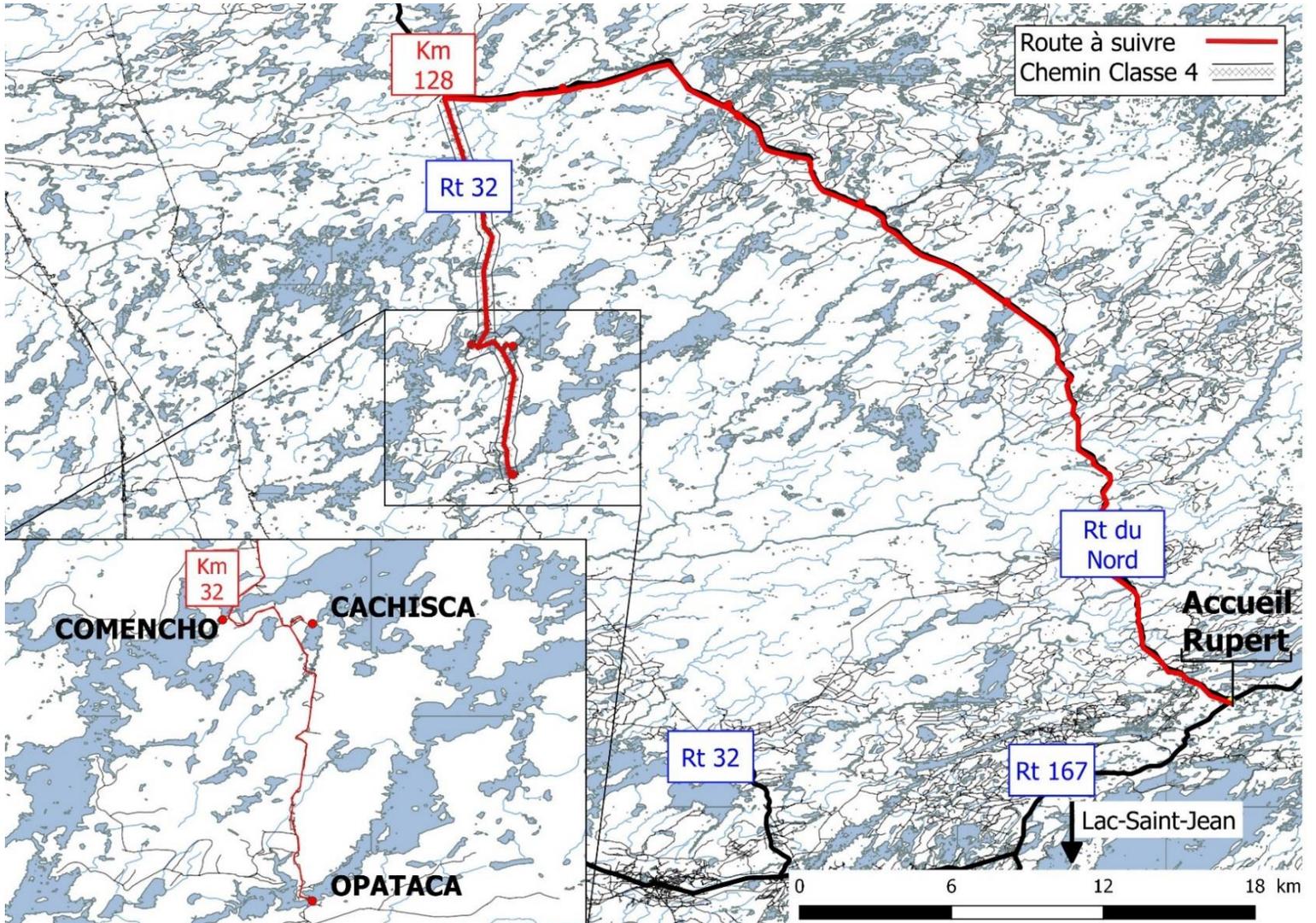
Horaire de l'Accueil Rupert :

En saison : 7h à 16h, 7 jours sur 7

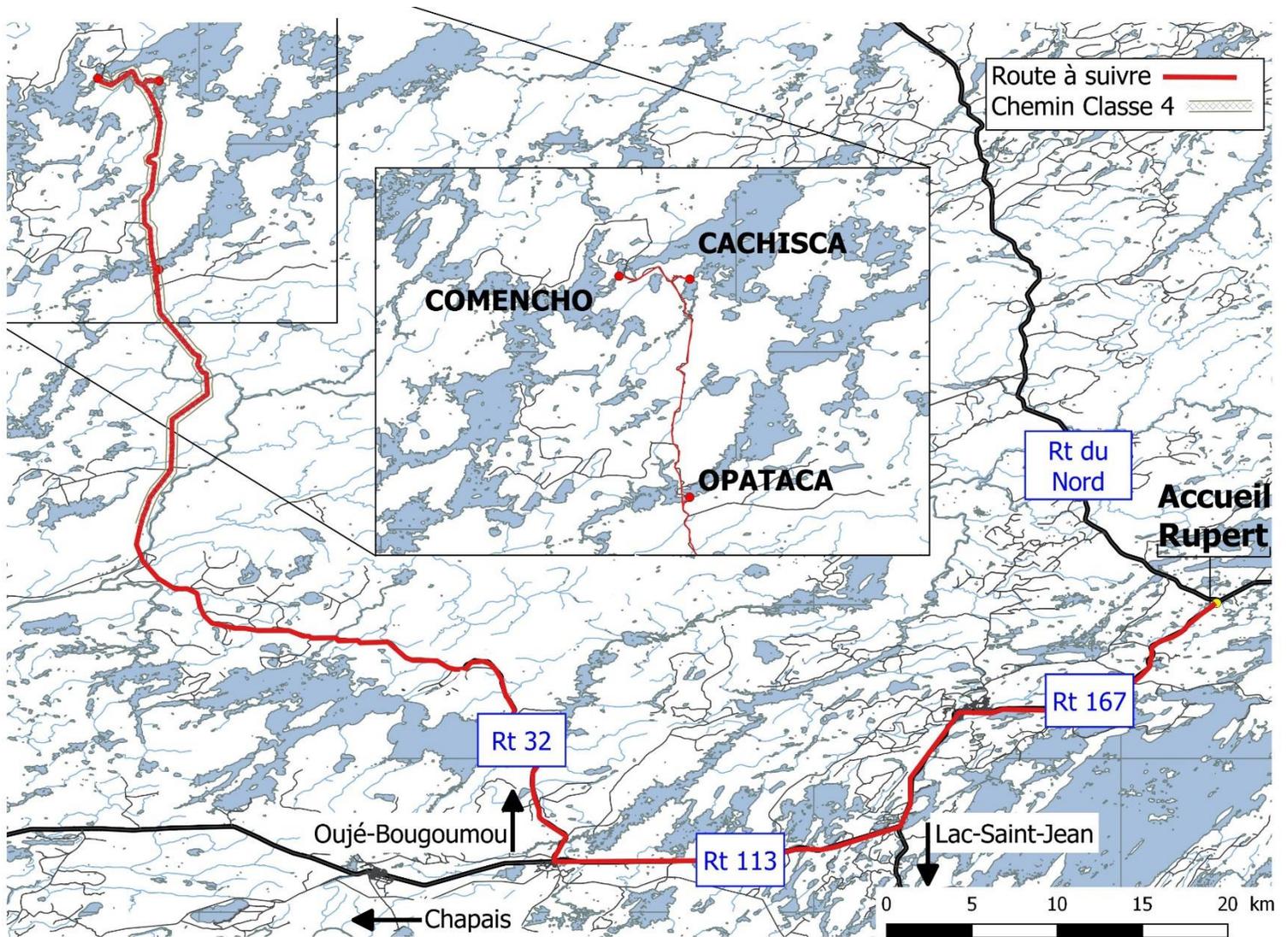
Hors saison : 8h30 à 16h, du lundi au jeudi (sauf les jours fériés)

*\*\*\*Les informations mentionnées dans le présent guide sont sujettes à changement sans préavis*

**CARTES**



**Carte 1** : Accès sud – via la route 113 puis le chemin vers Oujé-Bougoumou.



**Carte 2** : Accès Nord – via la route du Nord (10) puis la route 32 au KM128.